



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-019

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Antoine MALEYSSON a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés : Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	3

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Opération « Façades » BRUN Colette**

**Vu** la délibération 2024-085 en date du 4 décembre 2024 reconduisant l'opération façades pour l'année 2025 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n° 2025-02 et la déclaration préalable DP 0431624Y0105 accordée le 2 décembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 13 mars 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par BRUN Colette, propriétaire de l'immeuble cadastré section BD 162 sis 589 Rue Bertrand de Chabron, pour l'isolation par l'extérieur avec ravalement et pose d'un enduit sur la façade de la maison visible depuis le domaine public.

Deux devis présentés :

1. JP FACADES d'un montant de 13 062.40€ HT,
2. AVENIR FACADES 43 d'un montant de 9 952.05€ HT.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant de 9 952.05€ HT concernant la partie rénovation de façade, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 3 980€.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'octroi à BRUN Colette, propriétaire de l'immeuble cadastré section BD 162 sis 589 Rue Bertrand de Chabron, pour un ravalement des façades de la maison visibles depuis le domaine public. Une subvention d'un montant de 3 980€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public.
- **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux,
- **Dit** que les crédits afférents à l'opération « Façades » sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65,
- **Autorise** le Maire à signer à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

